



Ministère de l'emploi
et de la solidarité

Direction des relations du travail

175

Sous-direction des droits des salariés
Bureau des syndicats (DS3)

Paris, le - 5 JUL. 2000

Affaire suivie par : Elodie VANLERBERGHE
Téléphone : 01.44.38.25.73

Monsieur PIAT

Secrétaire Général de la
Fédération Nationale des
Associations et Syndicats de
Sportifs

32, rue Feydeau
75 002 Paris

Objet : Décision relative à l'enquête de représentativité sur la FNASS.

RECOMMANDEE AVEC A.R.

Monsieur le Président,

Vous avez demandé l'examen de la représentativité de votre Fédération dans le secteur des métiers du sport.

J'ai le plaisir de vous faire connaître qu'à la suite de l'enquête diligentée en application des dispositions des articles L 133-2 et L 133-3 du code du travail, j'estime que votre organisation est représentative sur le plan national dans le secteur des salariés du sport pour participer aux négociations de la future convention collective nationale du sport, notamment en raison de l'expérience et de l'activité des syndicats qui la composent.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur des Relations du Travail

Jean MARIMBERT